





Date :/......

Signature

Formulaire mensuel de déclaration de la TAXE DE SÉJOUR

À retourner à l'Accueil de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant le 10 du mois suivant accompagné de la copie du registre du logeur.

Je soussigné(e):
Adresse:
Code Postal et Ville :
Nom de l'hébergement :
Adresse (si différente):
Courriel:
Déclare pour le mois de : (mois / année)
Nombre de nuitées (Nombre de personnes X nombre de nuits).
Nuitées assujetties*: (Nombre de personnes assujetties X nombre de nuits)
2 Nuitées exonérées : (Nombre de personnes éxonérées X nombre de nuits)
Les personnes mineures
Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes
Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
Nombre total de nuitées :
*Article L2333-29 du CGCT - « La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation.»
À la fin de la période, vous recevrez un état récapitulatif qui vous indiquera la somme que vous aurez à nous reverser au titre de la taxe de séjour. Cette somme est égale au nombre de nuitées effectuées par les clients assujettis multiplié par le tarif de

Gagnez du temps, réduisez l'utilisation du papier et supprimez les frais postaux !
Passez à la télédéclaration sur ordinateur, tablette ou smartphone avec
https://ccpayswissembourg.taxesejour.fr

taxe de séjour qui s'applique à votre hébergement.